

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal 12 avril 2023

D2023-04-12-04

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Xavier de VOLONTAT, Maire

Présents : Xavier de VOLONTAT, Patrick BONNÉRY, Christine DAYER, Francette CROS, Marie-Noëlle GLEIZES, Christiane CHORTO, Pascal CROUSILLAC, Mathilde VIDAL, Georges CLAYRAC, Fabien CAS-SIGNAC, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Joël POUS, Pierre LABADIE,

Empêchés : Christian BENSEN, Eric FABRE, Jean-Luc RAMONE,

Procurations : Christian BENSEN à Christine DAYER, Eric FABRE à Francette CROS

Secrétaire : Christine DAYER

Affectation du résultat M49

OBJET

Le nombre de conseil-
lers municipaux en
service est de : 15

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice	2022
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice	2022
Constatant que le compte administratif fait apparaître :	
Un excédent de fonctionnement de :	189 417,57
Un déficit de fonctionnement de :	-

décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

CONVOCAISON EN DATE DU :
6 avril 2023

AFFICHAGE EN DATE DU :
6 avril 2023

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	191 468,28
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	EXCEDENT :
	DEFICIT :
	-
A) EXCEDENT AU	31-déc.-22
Affectation obligatoire	189 417,57
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	
	189 417,57
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU	31-déc.-22
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif -	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Présenté par Monsieur le Maire
A Saint Laurent de la Cabrerisse
Le mercredi 12 avril 2023

Délibéré par le conseil municipal en session
A Saint Laurent de la Cabrerisse, le mercredi 12 avril 2023

Nombre de membres en exercice 15

Nombre de membres présents 10

Nombres de suffrages exprimés 12

VOTES	Pour	12
	Contre	0

Publication du
18 avril 2023

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le
ID : 011-211103510-20230412-D2023_04_12_04-DE

Pour le Maire, l'Adjoint
délégué,
Christian BENSEN

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
La convocation du C.M. et le compte rendu ont été affichés conformément aux articles L.2121-7 et suivants du C.G.C.T.

Le Maire,
Xavier de VOLONTAT